

FONBEAUZARD



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE

**Année scolaire 2024-2025**

Rédigé par l'équipe de direction CAJ : Alissoutin Éliott & Doucet Nolwen

# SOMMAIRE

## UN CADRE GÉNÉRAL ..... 3

Géographie et démographie .....	3
L'intercommunalité .....	3
Les déplacements de proximité .....	3
Les associations culturelles, sociales, sportives et ses équipements .....	4
<b>La convention territoriale globale (CTG)</b> .....	4
<b>Le projet éducatif de territoire (PEDT)</b> .....	5
Les objectifs généraux du PEDT.....	6
Les axes éducatifs du PEDT .....	6
<b>Le contexte local</b> .....	6

## PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT ..... 8

<b>Fonctionnement de la structure</b> .....	8
Mercredis .....	8
Vacances scolaires .....	9
<b>L'équipe pédagogique</b> .....	10
<b>Les locaux</b> .....	10

## LA VIE AU CAJ ..... 11

Le règlement.....	11
Les spécificités de la jeunesse accueillie .....	13
Le rôle et les missions de chacun .....	14
Le directeur : posture, rôle et missions.....	16

## LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU CAJ ..... 19

Les objectifs de travail .....	19
Les objectifs d'équipe .....	19
Les moyens et actions .....	20

## BILANS ET ÉVALUATIONS ..... 23

Rappel des objectifs généraux .....	23
Bilan des actions menées .....	25
Évaluation globale du projet pédagogique.....	25

# UN CADRE GÉNÉRAL

## Géographie et démographie

La commune de Fonbeauzard est une **petite commune du sud-ouest de la France**, située dans le département de la Haute-Garonne et de la région Occitanie. Elle fait partie de la Communauté urbaine «du Grand Toulouse», en banlieue nord de Toulouse. Elle est avec ses 132 hectares, la troisième plus petite commune de la Haute-Garonne en superficie. Les habitants et habitantes de la commune de Fonbeauzard sont appelés les Bauzifontins et les Bauzifontines. En 2020, la population de Fonbeauzard est de 3097 habitants, ce qui représente une densité urbaine de 2478 habitants/km<sup>2</sup>.

**La commune est divisée en quartiers qui ont su évoluer avec l'urbanisation :**

- À l'ouest, le petit Fonbeauzard (ancienne zone maraîchère, largement urbanisée de nos jours) où se trouve la mairie.
- À l'est, Clairefontaine, où se trouvent les espaces sportifs et la salle polyvalente «André Gentillet».
- À l'extrême-est, le vieux-Fonbeauzard (autrefois centre du village) où se trouve un château.

Par ailleurs, la partie Est de la commune est accessible par une voie à double sens. L'ouverture du prolongement de la rue Jean Mermoz a vu le jour le 1er février 2010. Cela permet notamment de **réunir les quartiers Est et Ouest** de la commune pour une **égalité de services rendus aux bauzifontin.e.s**, pour un **meilleur accès aux commerces et activités** de la zone artisanale et pour accéder aux communes voisines de Launaguet et Castelginest. Les autres villes voisines sont Aucamville et Saint-Alban.

## L'intercommunalité

Le maire actuel de la ville de Fonbeauzard est **Robert Grimaud**. La commune est impliquée dans un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**, une **association de 4 communes** (Aucamville, Castelginest, Fonbeauzard et Saint-Alban), a été mise en place en 1977.

Le **complexe sportif de l'Hersain** s'étend sur une superficie d'une dizaine d'hectares avec divers équipements sportifs. Il comprend une piscine couverte de 25m (écoles, collège, associations, individuels), quatre courts de Tennis, des terrains d'entraînement de football avec vestiaires, un parcours santé de 1,2 km, une salle de réunion, un atelier.

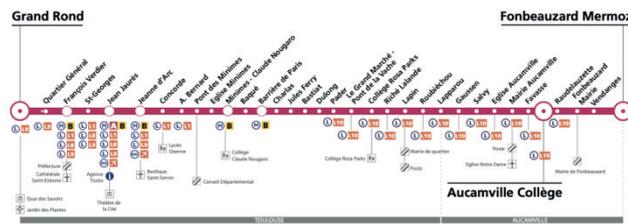
## Les déplacements de proximité

La commune est desservie par le **réseau de transport en commun Tisséo**. La ligne 29 relie Toulouse (Jeanne d'arc) à Fonbeauzard (Mairie, Point Jeunes), la ligne L10 relie Toulouse (La Vache) à Fenouillet (Centre commercial) en passant aux abords de Fonbeauzard (Aucamville collège, Raudelauzette).

**BUS 29** Grand Rond - Barrière de Paris - Aucamville - Fonbeauzard **PROLONGÉE**

Comme aujourd'hui, cette ligne permet de se rendre directement au centre-ville de Toulouse ou d'être connecté au **M** à la station Barrière de Paris. Le terminus principal est situé au Collège d'Aucamville, et à certains horaires, la ligne assure la desserte du cœur de Fonbeauzard en remplacement de la ligne de **67**.

**🕒** 6h - 20h50 avec un passage toutes les 20 minutes, 60 minutes à Fonbeauzard en semaine.  
**🗓️** Du lundi au dimanche (jusqu'à Aucamville le dimanche).

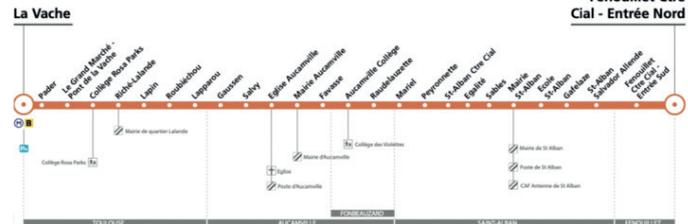


**L L10** La Vache - Aucamville - Fonbeauzard - Saint-Alban - Fenouillet

**NOUVEAU**

Le **L10** relie le Ctre Cial Fenouillet au **M** station La Vache, en passant par les communes de Saint-Alban, Fonbeauzard, Aucamville. La ligne dessert la Mairie d'Aucamville et le Collège et remplace sur la route de Fronton le **60**.

**🕒** 5h15 - 0h30 ou 1h.  
**🗓️** Du lundi au dimanche.



## Les associations culturelles, sociales, sportives et ses équipements

La commune de Fonbeauzard compte une **trentaine d'associations sportives, culturelles et sociales**. La diversité du milieu associatif permet de présenter un ensemble harmonieux d'activités. Chaque bauzifontin.e, qui le souhaite, peut ainsi selon ses propres motivations, s'épanouir dans des activités.

Ainsi en apportant son **soutien à la vie associative**, Fonbeauzard intervient plus efficacement sur de très nombreux sujets, visant ainsi à améliorer la vie quotidienne des beauzifontin.e.s et à maintenir un véritable lien social :

- **Sport** : badminton, cyclisme, danse, football, gymnastique, judo, karaté, natation, randonnées, pétanque, tennis, taekwondo, tai chi chuan, Viet vo dao et volley-ball.
- **Socio-culturel** : l'amicale des donneurs de sang, une section chasse, le comité des fêtes, une troupe de théâtre, le Secours Nord Toulousain, une chorale.

Les **associations sportives**, peuvent compter sur de nombreux **équipements sportifs** mis à la disposition des habitant.e.s de la commune : 3 stades de football, 2 terrains de tennis, 1 city stade, 1 terrain de basket, 1 table de ping-pong, 1 boulodrome couvert et 1 boulodrome extérieur.

## LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'action du CAJ est développée selon les axes éducatifs établis dans le cadre de la CTG de la ville qui sont étroitement liés avec les intentions éducatives du PEDT.

• **Construire un environnement éducatif épanouissant :**

Rendre l'enfant acteur ; affirmer la place des parents ; définir collectivement les exigences attendues, les valeurs partagées et les postures professionnelles.

• **Accompagner l'enfant dans la construction de son parcours :**

Faciliter et accompagner les transitions ; garantir la cohérence entre objectifs et moyens ; impliquer tous les professionnels intervenants dans le parcours ainsi que la sphère familiale.

• **Forger la citoyenneté :**

Expérimenter au quotidien des processus démocratiques ; partager les valeurs républicaines inhérentes au vivre-ensemble ; envisager l' « enfant-élève-citoyen ».

Pour la **pérennisation** et le **développement de l'offre enfance-jeunesse**, les objectifs visés sont :

1. Faire évoluer l'offre en fonction de l'évolution des besoins.
2. Mettre en place une offre qui réponde aux besoins de tous les adolescents.
3. Prévenir des conduites à risque.
4. Accompagner les adolescents vers le monde du travail.

**Comment ?**

**Faire évoluer l'offre en fonction de l'évolution des besoins :**

- Mise en place d'un diagnostic sur les besoins des adolescents isolés et les besoins de prévention
- Effectuer un recensement des besoins des adolescents non connus de nos services
- Construire une stratégie de communication (communication papier et digitale)

**Mettre en place une offre qui réponde aux besoins de tous les adolescents.**

- Séjours et activités montés avec les jeunes

**Prévenir des conduites à risques**

- Actions de prévention sur les réseaux sociaux (promeneur du net)
- Mise en place d'actions de prévention sur les séjours
- Prise d'appui sur le projet PHARE (intimidation, harcèlement scolaire)

**Accompagner les adolescents vers le monde du travail**

- Promotion du métier d'animateur et soutien aux formations BAFA

## **LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT**

---

Le PEDT est un document écrit facultatif qui définit les **grandes orientations éducatives de l'organisateur**. Il est conclu pour une durée de trois ans sous forme de convention signée entre les acteurs éducatifs impliqués dans le projet. Le DASEN (Direction de l'Académie des Services de l'Education Nationale), la DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale), le ministère de la Jeunesse

et sports, la CAF et le Conseil Départemental, peuvent apporter une aide dans l'élaboration du PEDT.

À partir de ce document de référence, **le directeur et son équipe construisent le projet pédagogique**. Le **projet éducatif prend en compte les besoins spécifiques des mineurs de son territoire**. Les mineurs sont accueillis dans l'organisation de la vie collective.

### Les objectifs généraux du PEDT

- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Offrir aux enfants en situation de handicap un accueil de qualité sur les temps ALAE ALSH (permettre de favoriser leur inclusion).
- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.**
- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.**

**Les actions mises en place pour l'année scolaire 2023-2024 reposeront sur les deux derniers objectifs généraux du PEDT.**

### Les axes éducatifs du PEDT

- Favoriser le vivre ensemble : intergénérationnel, jeunes en situations de handicap.
- Développer la confiance et l'estime de soi.
- Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques et sportives.
- Sensibiliser à l'environnement durable, nature, santé.

## LE CONTEXTE LOCAL

### **2020-2022**

Face à la **pandémie COVID**, le Point Jeunes ainsi que son public a été impacté. Les fermetures répétitives dûes aux confinements et protocoles sanitaires en vigueur ont rendues difficile le maintien d'une dynamique de groupe et l'implication des jeunes dans une vie collective. Aussi, l'absence de direction sur l'année scolaire 2021-2022 a été un facteur aggravant pour la remise à flot du Point Jeunes. En ce temps, la structure était **fréquentée essentiellement par des CM2 âgés de 10 ans** scolarisés à l'école élémentaire Buissonnière, transformant ainsi la structure en section « pré-ados », perçue comme un moyen de garde.

### **2022-2023**

L'arrivée d'une nouvelle direction a permis de **relancer la structure** et d'entamer un processus de fidélisation des jeunes et de communication, notamment grâce aux réseaux sociaux.

## 2023-2024

**En début d'année**, les jeunes accueillis ne sont plus uniquement des CM2. Nous avons une **majorité de collégiens provenant du collège des violettes d'Aucamville** malgré l'arrêt du partenariat dès l'an dernier qui a grandement réduit notre visibilité auprès du public jeunesse. À cette période, **nous avons une moyenne de 10-15 jeunes sur les mercredis et les vacances scolaires.**

**Cette année nous a permis de laisser plus de place au public** au sein de la structure en leur proposant de s'investir dans les activités et la vie du Point Jeunes. En effet, nous avons la volonté de faire vivre une **structure jeunesse qui se définit comme un lieu d'accueil et de sociabilisation** où les jeunes **participent aux activités et aux projets parce qu'ils en ont envie et qu'ils y vivent des expériences et des rencontres qu'ils n'auraient pas l'occasion de vivre ailleurs.**

## 2024-2025

Cette année, nous avons l'ambition d'être **présent dans les espaces où les jeunes se trouvent** afin de nous **rendre visible et accessible** auprès de la jeunesse pour accueillir de nouveaux arrivants n'ayant jamais fréquenté le Point Jeunes. Nous aimerions élargir l'accueil afin que les jeunes des communes alentours puissent avoir connaissance de notre structure afin de permettre une transversalité culturelle et de favoriser l'intercommunalité.

# PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT

Le CAJ (Centre d'Animation Jeunesse) est **ouvert les mercredis en période scolaire de 13h30 à 18h30**. Il **ouvre également en période scolaire sur les vacances** définies par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. La ville de Fonbeauzard se trouve dans l'académie de Toulouse (zone C). **La structure est fermée les deux semaines de vacances de Noël ainsi qu'au mois d'août.**

**Vacances de la toussaint** : du samedi 19 octobre au lundi 4 Novembre 2024  
Ouverture de la structure du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024

**Vacances d'Hiver** : du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025  
Ouverture de la structure du lundi 17 février au vendredi 28 février 2025

**Vacances de Printemps** : du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025  
Ouverture de la structure du 14 avril au vendredi 25 avril 2025

**Vacances d'été** : à partir samedi du 5 juillet 2025  
Ouverture de la structure du lundi 7 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> août 2025

## FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

### MERCREDIS

**Le Point Jeunes** ouvre les **mercredis après-midi de 13h30 à 18h30**. Nous accueillons les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Les **élèves scolarisés en CM2** à l'école élémentaire de Fonbeauzard **ayant 11 ans sont accueillis au CAJ s'ils le souhaitent**. Les CM2 inscrits au CAJ prennent le repas à la cantine du groupe scolaire Buissonnière. Un convoi pédestre (ou en navette) est organisé avec l'équipe d'animation pour rejoindre le Point Jeunes.

L'accueil se fait tout au long de l'après-midi selon les horaires d'ouvertures.

- Une **collation prévue par la structure** est proposée à 16h pour le goûter.
- Un **planning d'activité en lien avec les objectifs pédagogiques fixés est proposé** et sera **animé par l'équipe d'animation**. Les jeunes seront sollicités afin de leur permettre d'exprimer leurs envies et projets. L'équipe d'animation les accompagnera également dans la mise en place de leurs projets.

- Les jeunes se greffent ou non sur les activités programmées, en parallèle de la programmation, les jeunes peuvent vaquer à leurs propres activités au sein du local et ses alentours. **Le jeune est libre de son temps de loisirs.**
- **Le CAJ n'étant pas un moyen de garde**, mais un lieu d'accueil libre, les jeunes sont **libres de venir et de partir quand ils le souhaitent tout en respectant les activités proposées et les participants**. Pour rassurer les parents dans la prise en charge des jeunes, des **outils de présence sont mis en place** (autorisation de partir seul, signée des parents et registre de présence avec les heures d'arrivées et de départs sur lequel les jeunes s'inscrivent).
- Certaines activités et sorties requièrent une inscription au préalable (places limités, transports...). Toute inscription **devra être honorée, sauf empêchement justifié**. Sans cela le jeune ne sera pas positionné en priorité sur les prochains évènements. **Toute inscription se fait auprès du pôle éducation** (voir contacts).

## VACANCES SCOLAIRES

Sur les vacances scolaires, le fonctionnement reste le même que celui des mercredis sauf pour l'accueil du matin et les repas.

### Accueil du matin

Nous accueillons les jeunes âgés de 11 à 17 ans de 9h30 à 18h30 au local du CAJ. **Pour les CM2 ayant 11 ans uniquement, un accueil de 7h30 à 9h30 est possible au centre de loisirs Clairefontaine sur demande faite au pôle éducation moyennant un paiement de 10€ par période de vacances.** Les jeunes présents sur le centre de loisirs seront rapatriés au local du Point Jeunes dès son ouverture à 9h30 par l'équipe d'animation du CAJ.

### Les repas

Les parents ont la possibilité **d'inscrire leurs jeunes aux repas** (identiques à l'ALSH) en passant par le pôle éducation. Les jeunes ont également la possibilité de **ramener leur repas pour manger avec les autres jeunes et l'équipe d'animation**. Nous disposons d'un micro-onde pour réchauffer les plats, ils peuvent donc venir avec un plat chaud ou un repas froid. Le goûter proposé aux jeunes est pris en charge par la mairie.

# L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

## Mercredis

1 Directeur (stagiaire BAFD)

1 Directeur-adjoint (BPJEPS)

## Vacances scolaires

1 Directeur (stagiaire BAFD)

1 Directeur-adjoint (BPJEPS)

+ 1 Animatrice supplémentaire (BAFA, stagiaire BAFA...)

# LES LOCAUX

Le **Point Jeunes est localisé dans la salle de l'Hers** qui se trouve derrière la salle André Gentillet, rue Jean Mermoz, 31140 à Fonbeauzard. Il s'agit d'une **salle mise à disposition par la Mairie** que le Point Jeunes partage avec une équipe de rugby associative : les Bouducons. Ce lieu est équipé de plusieurs points d'eau, d'une cuisine et de deux WC, dont des urinoirs.

Il est à proximité d'une aire sportive « Clairefontaine ». Aux alentours se trouvent, une médiathèque (sur Aucamville), un centre de loisirs, un collège et une piscine.

Nous pouvons, lorsque l'organisation nous le permet, utiliser la salle Clairefontaine et l'espace André Gentillet.

Pour nos déplacements, nous utilisons le mini-bus ou la voiture de la commune (9 places et 5 places), des minis-bus de location (9 places) ou les transports en commun Tisséo.



Extérieur du Point Jeunes



Espace André Gentillet



Terrain de foot

# LA VIE AU CAJ

La **vie collective est au cœur même de notre accueil**. En effet, ce lieu n'est pas un moyen de garde mais un **lieu de socialisation, de rencontres où on se rend pour vivre des moments qu'on ne vivrait pas ailleurs**. Pour favoriser le **vivre-ensemble**, des **règles de vies sont mises en place avec les jeunes** et revues au fur et à mesure de l'année. Tout de même, certaines règles ont été définies en équipe d'animation pour le bon fonctionnement de la structure.

## LE RÈGLEMENT

### 1. Les interdits

- **La cigarette** : le tabac est interdit dans l'enceinte du lieu de vie ou à proximité, la loi interdisant la vente et l'offre gratuite de tabac aux mineurs de moins de 18 ans. **Cependant, le sujet du tabac ne doit pas être tabou**. Si nous accueillons des jeunes qui consomment du tabac, nous mettons en place un **accompagnement personnalisé mêlant prévention et redirection vers des professionnels**. Les cigarettes électroniques suivent également ces règles. **Enfin, la cigarette ne doit pas servir de prétexte à des pauses intempestives ou à un défaut de surveillance de la part de l'équipe d'animation**.
- **Les drogues et alcool** : conformément à la loi, les **substances illicites sont interdites au Point Jeunes et à proximité (détention et usage)**. La vente d'alcool étant interdite aux mineurs de moins de 18 ans, toute présence d'alcool sur le Point Jeunes est interdite, pour les adultes comme pour les jeunes.
- **Objets dangereux** : pour la sécurité de chacun, il est **interdit d'apporter des objets dangereux** dans l'enceinte du Point Jeunes et à proximité (objets coupants, explosifs...).
- **Violence** : tout acte de violence, qu'elle soit **verbale ou physique est interdit** dans l'enceinte du Point Jeunes et à proximité (bagarre, racket, vol, dégradation...).

### 2. Les négociables

- **Le choix de participer aux activités** : les jeunes peuvent décider de ne pas participer aux activités proposées et en proposer d'autres qui les intéressent davantage.

- **La prise de photos et vidéos** : dans le cadre du droit à l'image, les jeunes peuvent prendre des photos/vidéos et les publier sur les réseaux sociaux **uniquement avec l'autorisation des personnes** concernées.
- **L'utilisation du téléphone portable** : les jeunes ont la possibilité d'utiliser leur téléphone sur les temps libres. Lors des temps communs (activités, repas, débats...), il sera demandé aux jeunes de ne pas l'utiliser pour profiter de moments partagés.
- **L'utilisation de la console de jeux** : les jeunes peuvent utiliser la console présente au Point Jeunes sur les temps libres sur demande à l'équipe d'animation.
- **Le libre-service** : les jeunes ont la **possibilité de se servir dans les placards** mis à leur disposition (matériel créatif, sportif, cuisine...) pour le bon déroulement des activités et de leurs envies spontanées. **D'autres placards sont quant à eux réservés à l'équipe d'animation.** Concernant la nourriture, les jeunes peuvent se servir dans le frigo lors des repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter...) mais se doivent de demander l'autorisation à l'équipe d'animation en dehors de ces temps.

#### 4. Les non-négociables :

- **La feuille d'émargement** : les jeunes **signalent leurs arrivées, sorties et départs** à l'équipe d'animation via la feuille d'émargement qu'ils remplissent avec les informations suivantes : nom, prénom, heure d'arrivée, heure de départ.
- **Le respect des locaux** : les jeunes **participent à la vie du groupe**, notamment aux tâches quotidiennes (rangement, mise en place et nettoyage de leurs activités et repas).
- **Le respect du matériel** : toute dégradation, perte ou vol entraînera le **remplacement du matériel ou une compensation financière** (prix de l'objet) de la part du ou des jeunes responsables.
- **Le rangement des deux-roues** : les jeunes se garent à l'extérieur du Point Jeunes (en attachant leurs deux roues sur les arceaux mis à leur disposition).
- **La politesse et le respect des personnes** : aucune forme de manque de respect ou d'harcèlement ne sera tolérée.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer selon les événements et seront rappelées au groupe sur des temps informels.

**L'équipe d'animation donnera jusqu'à 3 avertissements (selon la règle enfreinte) avant d'appliquer la sanction (adaptée à la faute).**

La mairie de Fonbeauzard et l'équipe déclinent toute responsabilité concernant le vol et les dégâts d'engins ou d'objets appartenant aux jeunes et apportés au Point Jeunes. **Tout objet ramené est sous l'entière responsabilité du jeune à qui il appartient.**

## **5. Les cas d'exclusion**

L'inscription au Point Jeunes implique le respect du règlement. **Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la structure.** Cette exclusion est prononcée conjointement par la direction et l'équipe d'animation qui prévient immédiatement les parents (par téléphone puis par courrier).

# **LES SPÉCIFICITÉS DE LA JEUNESSE ACCUEILLIE**

---

## **Un public en constante évolution**

Accueillir des jeunes entre 11 et 17 ans, c'est accueillir un public qui bouge vite, **c'est adapter l'accueil en permanence.** Cette nécessité de se remettre vite à la « page » engage des capacités d'adaptation, de flexibilité, de patience et d'écoute attentive de la part de l'équipe d'animation et plus généralement de la structure.

**Les professionnels de l'animation soulignent l'importance de la flexibilité et de la réactivité** de la structure pour **être en capacité** de maintenir des dynamiques éducatives avec les jeunes.

En ce sens, il semble essentiel que les jeunes soient acteurs de leurs temps de loisirs. La constitution d'un planning en amont avec la seule participation de l'équipe d'animation semble s'écarter des besoins réels du public.

**Cette année 2024-2025 sera sous le signe de l'engagement et de la participation** car les jeunes auront la possibilité de participer plus activement à **l'élaboration de leur planning** lors des temps des mercredis ou sur les réseaux sociaux grâce à la mise en place de sondages. De plus, afin de s'adapter au mieux à notre public, le planning établi restera **flexible et ouvert aux propositions des jeunes.**

## **Un public en questionnement**

Leur quotidien est marqué par de profondes **mutations corporelles, sociales,**

**scolaires...** qui transforment leurs repères antérieurs. Créer de **nouveaux repères, s'affirmer dans l'action ou dans l'épanouissement de leurs compétences et de leurs passions**, s'approprier les normes explicites et implicites de la vie d'adulte nécessitent un regard bienveillant et une implication de l'équipe d'animation pour les accompagner dans ce passage.

Les jeunes ayant besoin de se rassurer sur leur apparence physique, de répondre aux questions de tous ordres (moral, sexuel, religieux, politique...) et d'explorer en profondeur des sujets, vérifier des théories, interroger leurs connaissances et leurs valeurs, un projet de **podcast radio** leur sera proposé, dans la continuité des années précédentes, dans le cadre du TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse).

### Un public engagé

**Se retrouver entre pairs** dans des espaces aménagés, **s'affirmer dans des projets collectifs et être soutenu dans un projet plus individuel**, pouvoir se livrer et être écouté, être conseillé et orienté, participer à la découverte d'activités ou tout simplement prendre du plaisir à jouer ensemble seront autant de supports à une relation éducative. **Cela implique d'être en capacité de monter rapidement un projet avec les jeunes en saisissant leurs envies** (certaines fois non exprimées clairement) et en fédérant des groupes pour construire ensemble. Cela implique aussi de la **disponibilité de la part de l'équipe d'animation** pour observer, écouter, discuter et souvent motiver mais aussi du temps en dehors, en face à face pédagogique, pour préparer et penser en équipe les objectifs éducatifs d'une action envisagée.

D'après ce constat, les jeunes ont constitué **une ATEC** l'année dernière afin de proposer leurs propres projets, accompagnés par l'équipe d'animation. Cette année, nous commencerons les projets jeunes à l'aide de cette association.

## **LE RÔLE ET LES MISSIONS DE CHACUN**

---

### Les animateur.ice.s : Posture, rôle et missions

**Accueillir des jeunes de 11 à 17 ans c'est avoir une grande capacité d'adaptation.**

#### **Sa posture**

Les animateur.ice.s CAJ se doivent :

- d'être polyvalent.e.s et flexibles
- d'être en capacité de passer d'une activité à l'autre
- de lancer, impulser une activité
- d'accompagner et/ou laisser faire les jeunes
- de s'adapter au mode de vie des jeunes avec un groupe
- d'être à l'écoute des nouvelles pratiques

- de s'interroger en permanence sur leurs pratiques et leurs méthodes de travail
- d'accepter de ne pas toujours exercer dans leur « zone de confort »
- de s'adapter à la temporalité des projets et leur concrétisation

Face à ce public non captif, la **projection sur plusieurs mois est compliquée**. Il faut être capable de **s'organiser rapidement** avec les jeunes et de rebondir sur d'autres propositions tout en leur laissant la place de lancer leurs propres projets.

L'animateur.ice est garant.e **d'un cadre de référence** et aura la charge de construire avec les jeunes les règles communes pour vivre en groupe et d'en assurer le respect, gage de continuité et de confiance avec eux.

### Son rôle auprès des jeunes

- Garantir la sécurité physique, morale, psychique et affective des jeunes
- Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
- Savoir accepter le refus : solliciter sans forcer
- Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas
- Savoir adapter l'activité à la tranche d'âge sur laquelle il intervient
- Gérer complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière
- Se contrôler (langage, comportement, gestes...)
- Alerter en cas de danger
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles d'un ACM

### Son rôle avec ses collègues

- Respecter ses collègues
- Travailler en équipe et écouter l'autre
- Participer aux réunions de préparation
- Se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Travailler en collaboration avec tous les acteurs des services (prévention spécialisée, scolaires, agents techniques...)
- Respecter le travail de l'autre (partenaires, intervenant extérieurs...)

### Son rôle avec les parents

- Discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs de connaître les activités/ planning
- Répondre à des demandes d'organisation ou orienter vers les personnes concernées
- Être présent aux moments de l'accueil et du départ

### Ses missions

- Installer le mobilier et mettre à disposition le matériel en ouvrant les armoires.
- Être présent avec les jeunes, discute et propose des temps d'animations/ activités.
- Préparer ses activités en faisant des fiches bilans, rassembler son matériel,

fournir une liste de commandes de matériels si nécessaire, faire les bilans de ses projets/activités avec une évaluation qualitative et quantitative.

- Gérer les temps en autonomie et ouvrir la voie aux échanges et discussions
- Faire preuve de souplesse tout en ayant défini un cadre
- Préparer et anticiper les sorties
- Tenir à jour les trousseaux de secours (inventaire), informer la direction lorsqu'un réassort est nécessaire, noter les soins apportés aux jeunes (si blessés) dans le cahier d'infirmier.
- Vérifier les inscriptions pour les sorties, emporter le dossier contenant les bons de commandes, listes des présents (penser à laisser un double au local) et les numéros d'urgence, faire l'appel, emporter le téléphone, transmettre les informations relatives à la sortie au retour (conflits/retour sur la journée...).
- Impulser une dynamique sur le temps des repas/goûters afin de faire participer les jeunes.
- Rappeler les règles de sécurité liées à la circulation (à pied, en vélo, en bus, en transport en commun...) lors des déplacements.
- Vérifier que tout le mobilier soit en ordre et ranger avec l'équipe et les jeunes (sauf durant les vacances scolaires), refermer les placards à clé, fermer les toilettes, mettre l'alarme et fermer le local à clé.

## **LE DIRECTEUR : POSTURE, RÔLE ET MISSIONS**

En liens avec les cinq fonctions définies à l'article de l'arrêté du 22 juin 2007

### **Les 5 fonctions**

1. Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
2. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
  - Connaissance des publics et des environnements
  - Gérer les modalités de vie quotidienne en ACM
  - Objectiver les temps d'activités
3. Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
  - Pôle animation et formation
4. Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
  - Attitude bienveillante envers chacun des membres de son équipe
  - Dynamique de travail au sein de l'équipe, donner vie à son organisation
  - Est source de proposition pour les membres de son équipe
  - Prend des temps d'animations avec les participants

5. Développer les partenariats et la communication.
- Mettre en place des temps de réunions de différents type (informations, décisions...)
  - Créer des partenariats et se mettre en relation avec les partenaires institutionnels ainsi qu'avec les familles.

## **Gérer un Accueil Collectif de Mineurs**

### **Administratif :**

- Rédiger un Projet pédagogique
- Communiquer à la collectivité, l'équipe et aux parents
- Produire des écrits : bilans et comptes rendus
- Réaliser des entretiens et effectuer des bilans avec les animateur.ice.s
- Transmettre les informations

### **Formation :**

- Accompagner les animateurs dans la mise en place de projet
- Proposer et animer des temps de formations sur les réunions

### **Diriger :**

- Proposer un fonctionnement à l'équipe
- Donner les informations et le cadre
- Être garant de la bonne conduite du projet pédagogique
- Définir et distribuer les rôles et missions de chacun

### **Gestion :**

- Gérer le budget
- Gérer les horaires des animateur.ice.s
- Gérer les conflits (adultes/adultes, jeunes/adultes, jeunes/jeunes)
- Commander le matériel et faire les courses
- Réaliser les inventaires avec l'équipe

### **Sécurité :**

- Connaître les notions de réglementation
- Gérer l'infirmierie, la pharmacie et les trousse de secours
- Gérer les fiches sanitaires et prescriptions médicales
- Faire de la prévention sanitaire et avoir des notions de conduites à risques
- Questionner des conduites à risques pour les publics concernés

### **Animation :**

- Proposer des temps d'animations définis ou spontanés. Pendant ces moments-là, le directeur adopte la même posture de l'animateur (définie ci-dessus)

### **Guidage :**

### **Niveau individuel (stimulation et soutien)**

- Rassurer, mettre en confiance, dynamiser, écouter, donner un coup de main
- Reconnaître les personnes et pas seulement leur fonction
- Valoriser leurs actions

### **Niveau collectif :**

- Pointer les progrès du groupe
- Réguler, veiller à l'élimination des tensions, se pré-réunir contre les conflits
- Faire circuler l'information
- Favoriser la convivialité
- Face à des difficultés et des remises en question, le directeur de la structure préserve un climat de travail apaisé, reste à l'écoute et favorise la relation de confiance afin d'accompagner l'analyse de

### **Les opérations de la direction**

- **Diriger c'est** permettre à un groupe d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés, en dépit des difficultés et des obstacles qu'il peut rencontrer.
- **Prévoir c'est** analyser la situation et définir les objectifs à atteindre.
- **Organiser c'est** mettre en place dans l'espace et dans le temps des personnes, des matériels, des matériaux et des produits.
- **Commander c'est** fournir l'information qui implique la réalisation d'une tâche ou la modification d'une situation.
- **Coordonner c'est** vérifier en cours de réalisation si les choses se déroulent normalement et si la prévision est bonne.
- **Contrôler c'est** savoir, en cours de réalisation, si la réalisation est conforme à la prévision et comment se situent les personnes dans la réalisation.
- **Enregistrer et réajuster c'est** noter les résultats, mesurer les résultats entre le réalisé et le prévu, apporter des modifications (si nécessaire) et en déduire une nouvelle prévision plus conforme à la réalité.

# LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU CAJ

## OBJECTIFS DE TRAVAIL

### **OBJECTIF GÉNÉRAL 1**

**Développer la compréhension des droits et responsabilités des citoyens.**

001 : Comprendre les droits fondamentaux et les responsabilités civiques

002 : Comprendre l'importance de la solidarité et de l'engagement citoyen

003 : Sensibiliser à la responsabilité numérique

### **OBJECTIF GÉNÉRAL 2** *commun avec l'ALAE du groupe scolaire Buissonnière (3-17 ans)*

**Accompagner le public dans le développement de l'intelligence émotionnelle**

001 : Reconnaissance des émotions *commun avec l'ALAE du groupe scolaire Buissonnière (3-17 ans)*

002 : Gestion des émotions

003 : Communication émotionnelle

## OBJECTIFS D'ÉQUIPE

Pour l'année 2024-2025, les axes de travail concernant l'équipe d'animation seront les suivants :

### **1. Renforcer le côté professionnel de l'équipe d'animation pour pouvoir s'appuyer sur une équipe formée et permanente.**

**Comment ?** En recrutant sur le long terme une équipe d'animation diplômée sur les temps ALAE (Club CM2) à l'école Buissonnière et sur les temps mercredis et vacances scolaires au CAJ.

### **2. Améliorer la communication au sein de l'équipe et envers les partenaires.**

**Comment ?** En créant un outil de transmission d'informations afin que l'équipe puisse répondre aux sollicitations des différents acteurs.

### **3. Permettre à l'équipe d'animation d'être en capacité de rediriger les jeunes**

**Comment ?** En proposant des temps de formation.

# LES MOYENS ET ACTIONS

Afin de valoriser nos actions auprès des publics, plusieurs moyens sont mis en place. La collectivité, et plus spécifiquement le CAJ, sont engagés sur plusieurs dispositifs : **Ville Vie Vacances** (VVV), **Temps Libre Prévention Jeunesse** (TLPJ) et **Promeneurs du Net** (PDN).

## LE DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES

> *Caisse d'allocations familiales*

Ce dispositif concerne les quartiers inscrits en géographie prioritaire sur la période des vacances scolaires. Il a pour objectifs de promouvoir un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté, et de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Il permet de proposer à notre public la participation à des « chantiers jeunes ». **Les jeunes s'investissent sur un projet d'utilité publique sur le territoire ou proposent une action permettant de cumuler une contrepartie financière**, ils sont acteurs de la vie locale et, en contrepartie, ils bénéficient de sorties ou de réduction sur le prix d'un séjour.

Les chantiers sont limités à 10/12 places et se déroulent généralement sur 5 demi-journées (3h par jour) de 9h30 à 12h30. Les jeunes s'engagent auprès de leurs structures et de leurs animateurs à participer et à s'investir sur ces temps. Le Point Jeunes proposera un chantier par période de vacances scolaires.

## LE DISPOSITIF TEMPS LIBRE PRÉVENTION JEUNESSE

> *Conseil départemental de la Haute-Garonne*

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de la Haute Garonne a mis en place un dispositif dénommé « temps libre prévention jeunesse », qui s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 18 ans. L'objectif de ce dispositif est de prévenir et lutter contre le désœuvrement des jeunes.

Le projet TLPJ de l'année 2024-2025 abordera la **sensibilisation et la prévention des conduites addictives** (avec ou sans produit) ainsi que le thème de la **citoyenneté**. Ces thèmes seront traités à travers différentes actions (débats, ateliers, activités, chantiers VVV, projets associatifs) et se mettront en place sur les temps d'accueil (mercredis et vacances scolaires) ainsi que sur les réseaux sociaux du promeneur du net de la structure : **@pjfonbeauzard** sur Instagram et Snapchat.

## **LE DISPOSITIF PROMENEURS DU NET**

### *> Caisse d'allocations familiales*

80% des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48% d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Cependant, personne ne les accompagne sur internet, répond à leurs sollicitations, leur inculque les bonnes pratiques ou les sensibilise aux risques. Être Promeneur du net, c'est tenter de **répondre à ces besoins** en créant et maintenant **un lien, une écoute, des conseils et un soutien** pour les jeunes sur internet.

Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien **l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses** à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le **Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré**. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut. Grâce à ce dispositif, **des profils au nom du directeur, spécifiant son statut de « promeneur du net »**, sont disponibles sur les réseaux sociaux afin de mettre la structure à la portée des jeunes, de leurs centres d'intérêts et de leur culture. Ces profils sont disponibles sur les réseaux sociaux Instagram et Snapchat : **@pjfonbeauzard**.

Cela permettra également de valoriser les actions du Point Jeunes, d'annoncer les plannings, promouvoir les sorties et ateliers ; mais aussi d'offrir une **permanence de discussion sur un créneau de 2h par semaine, le jeudi de 16h30 à 18h30**. Ce créneau permet de répondre aux questionnements des jeunes, que ce soit pour des informations sur la structure, d'appel à projets, de demandes spécifiques...

**Le rôle du promeneur du net sera d'accompagner et de rediriger lorsque les demandes seront hors de son domaine de connaissances.**

Plus d'informations sur le site des promeneurs du net :  
<https://promeneursdunet.fr>

## **LE CLUB CM2**

> *ALAE élémentaire Buissonnière*

Lors de temps spécifiques de l'ALAE, un **club dédié au CM2** leur est proposé pour créer une **passerelle vers le Point Jeunes** les mardis et jeudis sur le temps méridien.

En effet, la passation entre le fonctionnement d'un ALAE élémentaire ou d'un ALSH et une structure d'accueil jeunes est parfois perturbante. Ce club aura pour but d'offrir un fonctionnement similaire à celui du Point Jeunes dans l'enceinte de l'ALAE Elémentaire. Le règlement intérieur qui s'applique sur ces temps périscolaires est celui de l'ALAE élémentaire.

Des projets, ateliers et activités spécifiques à la tranche d'âge seront proposés aux pré-ados et choisis en concertation avec eux. Les CM2 auront accès à ce lieu sur les temps méridiens du mardi et jeudi. Ils auront la possibilité de s'y retrouver entre pairs, de customiser ce lieu à leur image, de participer à des activités ou seulement d'y venir pour se détendre sous la supervision de l'équipe d'animation.

# BILANS ET ÉVALUATIONS

## OBJECTIF GÉNÉRAL 1

**Développer la compréhension des droits et responsabilités des citoyens.**

### **001 : Comprendre les droits fondamentaux et les responsabilités civiques**

*Les jeunes pourront citer et expliquer au moins 5 droits fondamentaux et identifier 3 responsabilités civiques en proposant des actions concrètes à leur échelle.*

#### **Les jeunes sont-ils en capacité de citer 5 droits fondamentaux ?**

- Nombre de droits fondamentaux cités par les jeunes : \_\_ / 5 (5/5 minimum)
- Nombre de jeunes capables de citer au moins un droit fondamental : \_\_ / \_\_ (+ moitié)
- Nombre de jeunes qui participent activement à l'activité proposée : \_\_ / \_\_ (+ moitié)

#### **Les jeunes sont-ils en capacité de citer 3 responsabilités civiques ?**

- Nombre de responsabilité civique citées par les jeunes : \_\_ / 3 (3/3)
- Nombre de jeunes capables de citer au moins une responsabilité : \_\_ / \_\_ (+ moitié)
- Nombre de jeunes qui participent activement à l'activité proposée : \_\_ / \_\_ (+ moitié)

#### **Les jeunes sont-ils capables de proposer des actions concrètes à leur échelle ?**

- Nombre d'actions citées par les jeunes : \_\_ / \_\_ (10 minimum)
- Nombre de jeunes qui proposent une action : \_\_ / \_\_ (1 par jeune minimum)
- Nombre d'actions mises en place par les jeunes : \_\_ / 2 (2/2 minimum)
- Nombre de jeunes qui participent à une action proposée : \_\_ / 10 (10/10 minimum)

### **002 : Comprendre l'importance de la solidarité et de l'engagement citoyen**

*Les jeunes seront capable de définir des concepts tels que la solidarité et l'engagement citoyen, et d'identifier un exemple local ou personnel.*

#### **Les jeunes sont-ils capables de citer 3 actions solidaire réalisables qui permettent de montrer leur engagement citoyen ?**

- Nombre de propositions des jeunes : \_\_ / 3 (3/3)
- Nombre de jeunes qui proposent une action : \_\_ / \_\_ (1 par jeune minimum)

#### **Les jeunes ont-ils participé à une action solidaire pendant l'année scolaire ?**

- L'action a été réalisée ? o Oui o Non
- Nombre de jeunes qui ont participé à l'action solidaire : \_\_ / \_\_

### **003 : Sensibiliser à la responsabilité numérique**

*Les jeunes comprendront les droits et responsabilités liés à l'usage du numérique (respect de la vie privée, éthique en ligne, protection contre la cybercriminalité...).*

#### **Les jeunes ont-ils participés à un atelier de sensibilisation numérique ?**

- L'atelier a été proposé ? o Oui o Non
- Nombre de jeunes qui ont participé à l'atelier : \_\_ / \_\_

### **Les jeunes ont-ils compris les grands principes de citoyenneté numérique ?**

- Nombre d'actions responsables en ligne citées par les jeunes : \_\_ / 5 (5 minimum)
- Nombre de jeunes qui ont cité une action : \_\_ / \_\_ (1 par jeune minimum)

### **Les jeunes sont-ils capables de proposer des solutions en cas de problème en ligne ?**

- Nombre de problèmes cités par les jeunes : \_\_ / 3 (3 minimum)
- Nombre de jeunes capable de reconnaître un problème : \_\_ / \_\_ (moitié)
- Nombre de solutions proposées par les jeunes : \_\_ / 3 (3 minimum)

## **OBJECTIF GÉNÉRAL 2** *commun avec l'ALAE du groupe scolaire Buissonnière (3-17 ans)*

### **Accompagner le public dans le développement de l'intelligence émotionnelle**

**001 : Reconnaissance des émotions** *commun avec l'ALAE du groupe scolaire Buissonnière (3-17 ans)*  
*Les jeunes seront capables de nommer et reconnaître leurs émotions*

#### **Les jeunes connaissent-ils 5 émotions différentes ?**

- Nombre d'émotions citées par les jeunes : \_\_ / 5 (5 minimum)
- Nombre de jeunes capables de citer une émotion \_\_ / \_\_ (+ moitié)

#### **Les jeunes sont-ils capables d'identifier des situations dans lesquelles les différentes émotions se ressentent ?**

- Nombre de situations proposées par les jeunes : \_\_ / 5 (5 minimum)
- Nombre de jeunes capables de proposer une situation : \_\_ / \_\_ (moitié minimum)

#### **Les jeunes sont-ils capables de relier des émotions à des situations vécues ?**

- Nombre de jeunes proposant des situations vécues : \_\_ / 2 (2 minimum)
- Nombre de situations vécues partagées : \_\_ / 2 (2 minimum)

### **002 : Gestion des émotions**

*Les jeunes apprendront à utiliser au moins 3 stratégies pour réguler leurs propres émotions difficiles (ex. respiration, parler à un ami, écrire dans un journal)*

#### **Les jeunes connaissent-ils des stratégies de gestion émotionnelle ?**

- Nombre de jeunes proposant des stratégies de gestion : \_\_ / \_\_ (+ moitié)
- Nombre de stratégies de gestion partagées : \_\_ / 3 (3 minimum)

#### **Les jeunes sont-ils capables de relier des stratégies à des situations concrètes ?**

- Nombre de jeunes capable de relier des stratégies à des situations : \_\_ / \_\_ (+ moitié)
- Nombre de situation proposée par les jeunes : \_\_ / 3 (3 minimum)
- Nombre de situation résolue : \_\_ / \_\_ (+ moitié)

### **003 : Communication émotionnelle**

*Les jeunes seront capables de reconnaître les émotions chez les autres, de réagir avec empathie et d'exprimer les émotions de manière factuelle.*

### **Les jeunes sont-ils capables d'identifier les émotions des autres et de réagir de manière appropriée ?**

- Nombre de jeunes capables d'identifier les émotions proposées : \_\_ / \_\_ (+ moitié)
- Nombre de réactions proposées : \_\_ / \_\_ (+ moitié)

### **Les jeunes font-ils preuve d'empathie les uns envers les autres ?**

- Nombre de conflits survenus sur la dernière période de vacances : \_\_ (4 maximum)
- Nombre de conflits auto-géré par les jeunes : \_\_ / \_\_ (moitié)
- Nombre de conflits gérés par l'équipe d'animation : \_\_ / \_\_ (- moitié)
- Nombre de conflits non résolu : \_\_ / \_\_ (- moitié)

### **Les jeunes sont-ils capables d'exprimer leurs émotions avec des faits ?**

- Nombre de jeunes ayant exprimé de manière claire leurs émotions : : \_\_ / \_\_
- Nombre de jeunes impliqué dans un conflit : \_\_ / \_\_

### **Les jeunes arrivent-ils à exprimer leurs émotions de différentes manières ?**

- Nombre de façons d'exprimer leurs émotions énoncées : \_\_ / \_\_ (3 minimum)
- Nombre de jeunes qui ont partagé une émotion et sa gestion : (3 minimum)

### **Les jeunes ont-ils participé à des temps permettant la communication émotionnelle ?**

- Nombre de jeunes présents sur la simulation : \_\_\_\_ (10 minimum)
- Nombre de jeunes ayant participé avec pertinence à la simulation : \_\_ / \_\_ (5 minimum)

## **BILAN DES ACTIONS MENÉES**

Les évaluations des actions menées seront réalisées selon les modalités définies par les organisateurs et les partenaires : CAF, Conseil départemental, Promeneurs du Net...

## **ÉVALUATION GLOBALE DU PROJET PÉDAGOGIQUE**

### **SYNERGIE : des dysfonctionnements dans les relations ont-ils eu un impact sur les résultats effectivement obtenus ?**

- Implication suffisante des différents acteurs
- Tensions entre acteurs du projet
- Suivi efficace des actions

### **EFFICACITÉ : les résultats obtenus ont-ils été conformes aux objectifs visés ? L'ensemble des objectifs ont-ils été atteints ?**

- Atteinte des objectifs fixés
- Satisfaction des besoins des bénéficiaires
- Difficulté pour réaliser les productions attendues

**EFFICIENCE : les moyens mobilisés étaient-ils surdimensionnés ou inadaptés par rapport aux résultats obtenus ?**

- Organisation des actions suffisamment structurée
- Respect des délais
- Bonne adéquation mission / moyen / résultats

**PERTINENCE : les besoins et les objectifs ont-ils été clairement identifiés ? Les objectifs initialement arrêtés répondent-ils aux besoins de façon satisfaisante ?**

- Identification des besoins des bénéficiaires de l'action, des contraintes et des exigences
- Acteurs clairement identifiés et rôle de chacun défini
- Bonne prise en compte du contexte
- Conformité des objectifs avec les besoins réels
- Démarche suffisamment cadrée

**COHÉRENCE : les moyens permettaient-ils d'atteindre les objectifs et finalités visés ?**

- Moyens suffisants et adaptés pour l'atteinte des objectifs
- Compétences des personnes impliquées dans le projet
- Démarche co-construite et partagée

**FLEXIBILITÉ : pendant le projet, y a-t-il eu adaptation du service et des acteurs ? Des modifications sont-elles intervenues dans le processus, le rôle des acteurs, les moyens mis en œuvre etc. ?**

- L'organisation et les modes de fonctionnement du service ont été modifiés pendant le projet.
- Évolution du périmètre du projet, des méthodes, des moyens, etc. au cours du projet pour s'adapter aux évolutions du contexte.

## CONTACT

### **PÔLE ÉDUCATION – Fatiha Kerfah (référente handicap)**

Rue Jean Mermoz, 31140 Fonbeauzard

05.61.37.12.22 / 05.61.37.22.34 [poleeducation@ville-fonbeauzard.fr](mailto:poleeducation@ville-fonbeauzard.fr)

### **MAIRIE**

Place Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard

05.61.70.23.38 - [mairie@ville-fonbeauzard.fr](mailto:mairie@ville-fonbeauzard.fr)

### **CAJ – Équipe de direction**

Salle de l'Hers, 31140 Fonbeauzard

07.67.91.55.14 - [caj@ville-fonbeauzard.fr](mailto:caj@ville-fonbeauzard.fr)

Retrouvez le Point Jeunes sur Instagram et Snapchat : @pjfonbeauzard

### **ALAE Élémentaire / Mercredis**

Rue buissonnière, 31140 Fonbeauzard

06.65.13.42.54 - [ca@ville-fonbeauzard.fr](mailto:ca@ville-fonbeauzard.fr)

### **PEDT – Lauriane Blesch**

Place Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard

06.65.61.40.77 – [pedt@ville-fonbeauzard.fr](mailto:pedt@ville-fonbeauzard.fr)

FONBEAUZARD

